

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 25/11/2019

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	17	0

SOUS-PRÉFECTURE

24 DEC. 2019

MONTMORILLON

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le neuf décembre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à l'ancienne Communauté de communes de Couhé, 8 rue hemmoor à Valence en Poitou pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le trois décembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERNARD Patrick – CHAPLAIN Christian – COMPAGNON Jean-Pierre – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – LABELLE Alain – LATU Roland – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – PEGUIN Francis – PIN Olivier – POIRIER Fredy – ROUSSEL Pascal – ROYER Christian – TERRANOVA Jean-Luc

Etaient excusés : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BIBAUD André – CINQUABRE Jean-Christophe – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – JEAN Gisèle – RENGEARD Jean-François – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient absents : BELLINI Bruno – BERTHOMME Marie-Annick – BERTRAND Claude – BOCK François – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHARGELEGUE Jérôme – CHOISY Jean-Michel – COLLOBER Sarah – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – LAMBERT Claude – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – POUTHIER Alain – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – SARDET Gérard – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. PIN Olivier

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°156_091219

Renouvellement des contrats d'assurances CNP 2020

Le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le Syndicat est assuré auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P) pour répondre aux obligations statutaires vis à vis de ses agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C.

Le Président propose de renouveler les contrats d'assurance du personnel en 2020 auprès de la CNP Assurances. Celle-ci couvre les arrêts de maladies ordinaire et professionnelle, accident de travail, maternité, etc...

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1er janvier 2020 et prend fin le 31 décembre 2020.

La base d'assurance est déterminée par la collectivité. Elle comprend pour 2019 le traitement de base (TBI) et la nouvelle bonification indiciaire (NBI) auxquels peuvent s'ajouter les indemnités et la partie des charges patronales :

5.18% : agent C.N.R.A.C.L

1.65% : agent I.R.C.A.N.T.E.C

La cotisation prévisionnelle 2020 s'élève à environ 7 637.70 € pour les agents C.N.R.A.C.L et à 1 264.07 € pour les agents I.R.C.A.N.T.E.C.

- Après discussions, les membres du Comité Syndicat se prononcent à l'unanimité pour :
- adopter les contrats CNP pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C.
 - autoriser le Président à signer les conditions particulières des contrats CNP Assurances 2020 pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L et à l'I.R.C.A.N.T.E.C, ainsi que tous les documents relatifs à l'assurance statutaire.

Pour copie conforme,
 Acte rendu exécutoire par
 Valence en Poitou, le 16/12/2019
 Le Président,
 Philippe Bellin



Handwritten signature of Philippe Bellin in blue ink.

